
Don du citoyen Durant, membre du comité de surveillance de la commune de Cheny (Yonne) de souliers, chemises et autres objets pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 20 germinal an II (9 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don du citoyen Durant, membre du comité de surveillance de la commune de Cheny (Yonne) de souliers, chemises et autres objets pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 20 germinal an II (9 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 356;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29350_t1_0356_0000_4

Fichier pdf généré le 01/02/2023

me seroit-elle donc une chimère? la liberté des cultes exercée sous l'auspice de la raison et de la vertu, sous l'œil vigilant de la loi, n'est-elle pas un droit sacré auquel nul mortel ne peut porter atteinte sans se déclarer ennemi de l'Etat.

Je m'élèverai donc avec le même courage contre une autre classe d'énergumènes qui, sous le voile de la philosophie ou d'un civisme exagéré, tendent par une route différente aux mêmes fins que les ministres fanatiques. Ces impudens apôtres de l'athéisme ne sont-ils pas des conspirateurs aussi dangereux que les hypocrites sycophantes du sacerdoce? Les uns comme les autres ne sont-ils pas coupables des plus noirs attentats contre la république, puisqu'ils ont tous voulu la dissoudre en excitant des troubles religieux? Ceux-ci, à l'ombre des autels se sont rendus complices de tous les crimes des rois contre les peuples pour se rendre maîtres des peuples et des rois. Ceux-là, non moins intolérants puisqu'ils veulent anéantir la liberté de la pensée, font tous leurs efforts pour dépraver les mœurs. Ils ont égaré une partie du peuple et consterné l'autre. Ils ont couvert d'un crêpe funèbre les droits de la nature et provoqué le sommeil de la loi, ils ont aiguisé les poignards de la discorde pour faire entrégorger les citoyens, et toutes ces manœuvres criminelles n'avoient d'autre but que d'usurper ou de vendre la souveraineté nationale.

Citoyens, voilà la vérité toute entière; puissent ces accents que je viens de faire entendre, ces accents consacrés à la morale universelle retentir éternellement sous les voûtes de cette arche sainte et dans toutes les tribunes de la liberté! C'est au bruit mille fois répété de cette effrayante trompette que vous verrez tomber les remparts de toutes les contre révolutions.

Un des objets publics du mandat de mes concitoyens étoit de solliciter le prompt envoi des secours décrétés pour les familles éplorées qui ont perdu leurs chefs, ces généreux martyrs de la liberté. A peine arrivé j'apprend l'entier succès de ma mission à cet égard, même avant qu'elle fut connue officiellement.

Ainsi la Providence nationale s'empresse de tendre une main tutélaire aux enfants de la patrie dont elle connoit les besoins, quand elle n'a pu les prévoir ou les prévenir sous le règne honteux du despotisme; il eut fallu ramper des années entières dans l'antichambre de cinquante *Roués* avant que de parvenir jusqu'aux pieds du trône de la prostitution où les messalines et les proxénètes privilégiés vendaient la justice et les grades sous le règne d'un tyran stupide.

Béni soit à jamais le gouvernement populaire; il sera impérissable ce gouvernement comme la nature et la raison dont il est émané; vous l'avez établi pour le bonheur du peuple sur des principes immuables. Admirable institution qui se compose des élémens les plus purs des plus fameuses républiques de l'Antiquité, sans être souillée d'aucun des vices qui entraînent la ruine de Sparte, d'Athènes, de Rome! Ce chef d'œuvre du génie n'existe peut-être nulle part dans toute sa plénitude, mais les annales de l'Empire le plus florissant, le mieux policé qu'il y eut jamais, celui des Péruviens, nous en re-

tracent encore l'image dans les mœurs de tes fortunés habitans.

Sublime allégorie de la *Basiliade* si séduisante sous les pinceaux du célèbre Pilpaï! Code précieux de la nature et de la vérité, qui renferme la sagesse de tous les temps! Non, tu ne seras pas comptée parmi les chimères philosophiques (si ce n'est dans la fiction d'un monarque accompli). La volonté fortement prononcée, l'héroïsme d'un peuple immense, les méditations, les mâles vertus de ses réformateurs, viennent de le réaliser dans les principales bases du nouveau pacte social, autant que pouvoient le permettre les profondes racines d'une législation monstrueuse qui ne fut faite que par et pour les tyrans.

Citoyens, l'Europe entière étonnée de tant de prodiges marchera bientôt sur vos traces; déjà nous en avons dévoilé l'origine des vices qui la travaillent dans son droit public, dans sa diplomatie tortueuse, dans les plans de ses diverses constitutions. Nous avons révélé au despotisme le secret de sa faiblesse, et aux peuples celui de leurs forces. A la vue de la France régénérée tout s'électrise, tout s'ébranle, le tocsin de l'indépendance, la voix de la justice éternelle a frappé toutes les oreilles; de toutes parts se font entendre, avec le bruit de leurs chaînes, les murmures des nations gouvernées par des chefs sans caractère, si ce n'est celui de la scélératesse la plus réfléchie, par des chefs qui, non contents de fouler aux pieds la souveraineté légitime savourent à longs traits dans la même coupe les délices de la vie avec les sueurs et les larmes du peuple. Représentans, vous les entendez, ces nations, soupirer avec ardeur après l'époque où elles pourront jouir paisiblement avec nous de tous vos bienfaits. Elles voudroient hâter l'heure d'une sainte insurrection; la dernière heure du despotisme et cet heureux moment où leurs farouches oppresseurs (s'ils s'obstinent à méconnaître la toute puissance du peuple) passeront du trône sur l'échaffaud pour y expier les forfaits sans nombre dont se sont rendus coupables, envers le genre humain, ces troupes de tigres couronnés gorgés du sang de leurs maîtres (1).

32

Le citoyen Pajot, âgé de 8 ans offre au nom du citoyen Edme Durand son oncle, membre du comité de surveillance de la commune de Cheny, district de Saint-Florentin, département de l'Yonne, 21 paires de souliers, 6 chemises, 2 tasses d'argent et 10 pièces d'or de 24 liv. chaque, pour les défenseurs de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

(1) C 300, pl. 1056, p. 19, datée du 20 germ. et signée Girard.

(2) P.V., XXXV, 103 et 119. Minute du P.V. (C 297, pl. 1024, p. 25. Il est précisé: «Le citoyen président est prié de vouloir bien en faire passer l'extrait à la C^o V^o Pagot, rue de la Clef, n^o 16, fbg St-Marcel, qui le remettra au Cⁿ Durand). J. Sablier, n^o 1248.